Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL
RUES DU RIVAGE – MELEZES – PASTEUR - PLAGE
N° 090620AR039

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Eurométropole ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules durant les travaux ;

arrête :

Article 1er : Par suite de travaux d'assainissement rue du Rivage, rue des Mélèzes, rue Pasteur et rue de la Plage, le stationnement et la circulation seront réglementés du 22/06/2020 au 02/09/2020.

Article 2 : ***Les rues seront barrées, une déviation sera prévue ; les rues Pasteur et de la Plage seront barrées ponctuellement ; un cheminement piétonnier et sécurisé sur trottoir sera réalisé (ponctuellement réduit ou interrompu). Les pistes cyclables de la rue des Mélèzes, et rue de la Plage seront barrées, une déviation sera prévue.***

Article 3 : Le stationnement sera interdit et qualifié « gênant » à tous véhicules dans la zone des travaux.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :
- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. KAPP service DMEPN de l'Eurométropole ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme. les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
Le Maire,
Jean-Marie BEUTEL

Fait à OSTWALD, le 09.06.2020.
Le Maire,
signé
Jean-Marie BEUTEL

MAIRIE d'OSTWALD
Bas-Rhin

3, rue Albert Gérig - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex
Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr